



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, Directrice générale et Greffière-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 9 décembre 2024 à 19h30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 49 chemin Nibi (lot : 5 090 673)

Demande de dérogation mineure (2024-0393) au 49 chemin Nibi, lot 5 090 673, qui a pour objet d'autoriser en zone REC-10:

- Garage de 111.48m² au lieu de 74.25m². Soit 112% de la dimension de la maison au lieu de 75%;
- Garage de deux étages au lieu de 1 ½ étage;
- Garage d'une hauteur de 9.61m au 7.5m.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23 articles 8.3.1 j), 6.4.2 d) iii) et 8.3.3 a)

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 9 décembre 2024.

Donné à Ferme-Neuve, ce 20^e jour du mois de novembre deux mille vingt-quatre.


Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, Directrice générale et Greffière-trésorière demeurant au Lac-Saguay, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 20 novembre 2024. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 20 novembre 2024.


Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Greffière-trésorière
